



Préavis reconduit a un mois

Par **isabella_old**, le **29/06/2007 à 14:07**

bonjourrnje viens de me faire licencier j ai donc envoyer en ar a mon proprietaire mon preavis pour quitter mon logementrnmon préavis est reduit a un mois car perte d emploi, j ai joint a ma lettre un photocopie de mon licenciementrnmon proprietaire me demande de lui fournir en plus mon contrat de travail dernier bulletin de salaire certificat de travail et enfinune attestation assedicrna t il le droit de me demander tout c'est justificatifs et est ce que une photocopie de mon licenciement ne suffit pasrnMERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Dinah**, le **29/06/2007 à 14:20**

Bonjour.rnrnNormalement il faut présenter un justificatif de la raison de réduction du préavis.rnDonc si vous avez un papier signé par votre ex-employeur qui prouve ce licenciement, cela suffit. Je ne vois pas ce que les autres documents pourraient apporter comme infos à votre propriétaire...